

## **Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite** **Site d'Yverdon-les-Bains**

### **But de l'école**

Le but de l'École de Musique de l'Avenir d'Yverdon-les-Bains (ci-après nommée EMAY) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EMAY a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société.

### **Offre de cours**

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- |                       |                              |                         |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------|
| - Initiation musicale | - Saxophone                  | - Euphonium / Baryton   |
| - Solfège             | - Cornet / Trompette         | - Batterie / Percussion |
| - Flûte traversière   | - Cor / Alto mi <sup>b</sup> | - Tambour               |
| - Clarinette          | - Trombone                   |                         |

### **Instruments**

Les instruments sont mis à disposition des élèves de l'EMAY gratuitement en fonction de leur disponibilité.

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. Toutes les réparations et services seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EMAY et à la charge des parents. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EMAY.

À la restitution de l'instrument, l'élève est tenu d'apporter son instrument dans un magasin de musique désigné par L'EMAY pour un service à ses frais. Une preuve de ce service est demandée.

### **Salles de cours**

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

### **Ecolages**

La finance d'écolage est payable par année, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours d'année, la finance d'écolage reste due pour l'année.

### **Rabais**

L'Avenir soutient les élèves qui jouent dans l'harmonie, prendre contact avec le Comité.

### **Musique d'ensemble**

La participation à l'ensemble de l'EMAY fait partie intégrante de la formation des jeunes musiciens au même titre que les cours d'instruments et de solfèges. L'entrée à l'ensemble EMAY est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents et le responsable du site. L'ensemble EMAY répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble EMAY est un cours offert aux élèves.

### **Concours des solistes**

Les élèves de l'EMAY sont encouragés à participer au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

### **Camp de musique**

Semaine musicale 8-88, une semaine au mois d'octobre: L'Avenir offre la semaine, moyennant une participation pour les repas à charge des parents.

Camp SCMV, pour les élèves de tout le canton, deux semaines au mois de juillet: L'Avenir offre une participation.